

La famille,
partenaire de
l'engagement.



SAPEURS - POMPIERS

DE FRANCE

Qui est le sapeur-pompier ?

► LE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE :

- **Citoyen engagé**, non professionnel, qui agit en parallèle de sa vie personnelle et professionnelle.
- **Engagement quinquennal renouvelable.**
- **Missions variées** : secours à personnes, incendies, accidents, catastrophes naturelles.
- **Formation régulière**, manœuvres, réunions et vie de centre.
- **Indemnisation** du temps consacré (interventions, formations, disponibilités), sans caractère salarial.

► LE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL :

Qu'ils soient officiers ou non, les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) dépendent de la fonction publique territoriale. Leur recrutement est soumis à la réussite d'un concours, soit interne, soit externe, ouvrant droit à l'inscription sur une liste d'aptitude pour une durée déterminée, puis à l'accès à un emploi au sein d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en fonction de la disponibilité ou la vacance de postes de sapeurs-pompiers professionnels.



Sécurité, protection et accompagnement

- **LES SPV SONT FORMÉS ET ÉQUIPÉS** pour intervenir en sécurité, mais le risque existe.
- **EN CAS D'ACCIDENT OU DE SITUATION DIFFICILE :**
 - Protection statutaire.
 - Mobilisation possible d'unités de soutien psychologique (USP).
 - Aides via l'Œuvre des Pupilles (ODP), la MNSPF et les dispositifs solidaires.



Le sapeur-pompier et sa famille ne sont jamais seuls.

Son engagement associatif

Parallèlement à ses différentes missions, le sapeur-pompier volontaire s'investit également dans la vie de l'amicale du centre de secours. Elle joue un rôle clé dans l'esprit d'équipe et le lien intergénérationnel entre les jeunes sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers en activité et les aînés.

• FONCTIONNEMENT :

- Dirigée par un bureau (président, trésorier, secrétaire...).
- Assemblée générale annuelle.
- Budget propre, provenant principalement de la distribution des calendriers ainsi que d'actions ponctuelles.

• SES MISSIONS :

- Favoriser la convivialité au sein du centre.
- Soutenir les sapeurs-pompiers et leurs familles (événements heureux ou difficiles).
- Contribuer à la vie du centre.

• CE QU'ELLE PEUT ORGANISER :

- Repas, moments de cohésion, arbre de Noël.
- Portes ouvertes, actions locales, animations.
- Achats de matériel de confort (non opérationnel)



“ÊTRE PROCHE D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, C'EST PARTAGER UN ENGAGEMENT FORT QUI INFLUENCE LA VIE DE TOUS LES JOURS. VOUS JOUEZ UN RÔLE CLÉ POUR LUI PERMETTRE D'AGIR SEREINEMENT.”

La place essentielle de la famille

- **SOUTIEN MORAL ET LOGISTIQUE INDISPENSABLE.**
- **SOURCE DE STABILITÉ ET DE SÉRÉNITÉ** pour le sapeur-pompier.
- **TRANSMISSION DE VALEURS FORTES AUX ENFANTS** : civisme, solidarité, engagement, responsabilité.
- **FIERTÉ COLLECTIVE** de contribuer à la protection des autres.



Le soutien de la famille est essentiel et précieux pour un sapeur-pompier volontaire.
Vous êtes un véritable allié dans son engagement.

La famille, fait partie intégrante de l'équilibre du sapeur-pompier

La place de la famille au sein du réseau associatif

Bien plus que de simples spectatrices, les familles sont pleinement invitées à prendre part aux temps forts de la vie collective.

- **APPORTER DES COMPÉTENCES** lors d'organisation d'événements (logistique, animation, cuisine...).
- **SOUTENIR LES ACTIONS SOLIDAIRES** et les collectes de fonds.
- **FAVORISER LES ÉCHANGES** et l'entraide entre familles.
- **ASSISTER À LA COMMUNICATION** et à la promotion des activités.

Ce que vit concrètement la famille

- **DES DÉPARTS IMPRÉVUS**, parfois des absences prolongées.
- **DES CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES**, mais aussi des temps partagés au sein du centre.
- **DES ÉMOTIONS FORTES**, positives comme difficiles.
- **UN LANGAGE ET UN UNIVERS SPÉCIFIQUES** (bip, garde, FPT, VSAV...).



Lexique

- **Disponibilité** : Période durant laquelle le sapeur-pompier reste disponible à proximité de la caserne afin de pouvoir s'y rendre rapidement en cas d'alerte.
- **ARI** : Appareil respiratoire isolant.
- **AVP** : Accident Voie Publique.
- **CCF** : Camion-Citerne Feux de Forêts. Véhicule tout-terrain pour lutter contre les feux en zones naturelles.
- **CIS** : Centre d'Incendie et de Secours.
- **CTA** : Centre de traitement de l'alerte.
- **DÉCALER** : partir en intervention.
- **EPI** : Équipement de protection individuelle.
- **FI** : Formation initiale.
- **FMPA** : Formation de maintien et de perfectionnement des acquis.
- **FPT** : Fourgon Pompe-Tonne.
- **FPTSR** : Fourgon-pompe tonne de secours routier.
- **Garde** : Présence physique obligatoire à la caserne pendant une plage horaire définie, prêt à intervenir immédiatement.
- **Intervention** : Mission réelle nécessitant le départ des sapeurs-pompiers (secours, incendie, assistance...).
- **Manœuvre** : Séance d'entraînement permettant de maintenir les compétences, de travailler les gestes techniques et la coordination en équipe.
- **SDIS** : Service départemental d'incendie et de secours.
- **SPV** : sapeur-pompier volontaire.
- **SPP** : sapeur-pompier professionnel.
- **SUAP** : Secours d'urgence aux personnes.
- **UDSP** : Union départementale des sapeurs-pompiers
- **VSAV** : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.
- **VTU** : Véhicule tous usages.



Les sapeurs-pompiers de France en chiffres*

Ils sont plus de 256 000 en France, femmes et hommes, en ville à la campagne, à avoir choisi de consacrer une partie de leur temps au service de la communauté.

256 379

sapeurs-pompiers en France

198 918

sapeurs-pompiers
volontaires

55 037

sont des femmes
soit 23 % des effectifs

43 985

sapeurs-pompiers
professionnels

13 476

sapeurs-pompiers
militaires



Fidélisation :

12 ans et 5 mois



6 183

casernes sur le
territoire



4 754 811

interventions ont été
réalisées en 2024.

Référents du dispositif :

Département de l'Indre-et-Loire :

• **UDSP** : www.udsp37.fr

Tél. : 02 47 49 69 28 – Mail : contact@udsp37.fr

• **SDIS** : www.sdis37.fr

Tél. : 02 47 49 68 68 – Mail : contact@sdis37.fr

Département de la Vienne :

• **Sdis** : www.sdis86.net

Tél. : 05 49 49 18 00

• **UDSP** : www.udsp86.fr

Tél. : 05 49 49 18 08



• **Fédération nationale des sapeurs pompiers de France** : www.pompiers.fr/federation

• **Mutuelle nationale des sapeurs pompiers de France** : www.mnspf.fr

• **Œuvre des pupilles** : www.oeuvredespupilles.fr

